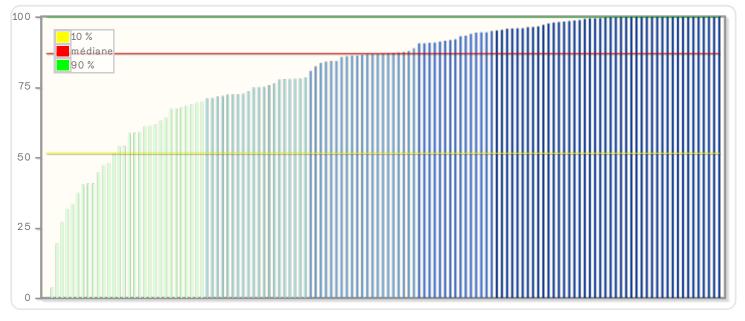


Brussels UrbIS ®©







Code	Territoire	Valeur
917	Parc Baudouin - Dielegembos	100,00
909	Parc Duden - Parc de Forest	100,00
906	Forêt de Soignes	100,00
905	Parc de la Woluwe	100,00
904	Parc Léopold	100,00
98	Auderghem centre	100,00
93	Boulevard de la Woluwe	100,00
79	Paix	100,00
69	Ganshoren Centre	100,00
57	Scherdemael	100,00
35	Quartier Européen	100,00
34	Jourdan	100,00
27	Josaphat	100,00
5	Notre-Dame-aux-Neiges	100,00
3	Béguinage - Dixmude	100,00
85	Gare Josaphat	99,99
6	Quartier Royal	99,99
77	Heembeek	99,97
68	Villas de Ganshoren	99,92
86	Paduwa	99,92
82	Terdelt	99,82
92	Kapelleveld	99,81
103	Boitsfort Centre	99,73
101	Trois Tilleuls	99,43
90	Roodebeek - Constellations	99,35
17	Koekelberg	99,35
32	Saint-Pierre	99,13

^{*} ND: non disponible





^{*} VS: valeur soumise au seuil : < 50 habitants





Code	Territoire	Valeur
12	Cureghem Vétérinaire	98,73
102	Transvaal	98,58
52	Veeweyde - Aurore	98,38
76	Mutsaard	98,18
56	Bon Air	98,02
118	Saint-Denis - Neerstalle	97,82
58	Anderlecht - Centre - Wayez	97,53
64	Hôpital Français	97,01
106	Boondael	96,48
39	Etangs d'Ixelles	96,27
95	Sainte-Alix - Joli Bois	96,21
48	Porte de Hal	95,83
916	Bois du Laarbeek - Poelbos	95,81
61	Moortebeek - Peterbos	95,75
914	Scheutbos	95,64
36	Matonge	95,25
112	Kriekenput - Homborch - Verrewinkel	95,03
84	Avenue Léopold III	94,84
87	Reyers	94,37
59	Scheut	94,37
63	Karreveld	94,23
67	Berchem Sainte-Agathe Centre	93,80
72	Jette Centre	93,18
53	Bizet - Roue- Ceria	92,97
33	Chasse	91,88
78	Haren	91,62
44	Churchill	91,36

^{*} ND: non disponible





^{*} VS: valeur soumise au seuil : < 50 habitants





Code	Territoire	Valeur
104	Watermael Centre	91,09
46	Altitude 100	90,74
37	Flagey - Malibran	90,67
41	Berckmans - Hôtel des Monnaies	90,45
81	Gare de Schaerbeek	90,44
38	Hôpital Etterbeek-Ixelles	88,66
99	Chant d'Oiseau	87,78
96	Saint-Paul	87,34
7	Sablon	87,21
43	Brugmann - Lepoutre	87,01
107	Université	86,92
62	Machtens	86,80
97	Putdael	86,61
23	Colignon	86,60
47	Haut Saint-Gilles	86,56
60	Buffon	86,38
80	Helmet	86,07
24	Chaussée de Haecht	86,07
91	Val d'Or	85,84
73	Heymbosch - AZ-Jette	85,53
75	Houba	84,18
105	Dries	84,15
116	Globe	83,94
83	Conscience	83,42
25	Saint-Josse Centre	82,27
45	Molière - Longchamp	80,66
70	Basilique	78,32

^{*} ND: non disponible



4 / 10



^{*} VS: valeur soumise au seuil : < 50 habitants





Code	Territoire	Valeur
4	Martyrs	77,93
115	Kalevoet - Moensberg	77,86
29	Squares	77,77
94	Stockel	77,69
74	Heysel	77,54
65	Korenbeek	76,18
117	Vossegat - Roosendaal	75,53
88	Georges Henri	74,97
28	Plasky	74,87
49	Bosnie	74,69
54	Vogelenzang - Erasme	73,33
113	Saint-Job Kauwberg	72,51
42	Châtelain	72,28
66	Potaarde	72,25
114	Dieweg	72,19
51	Van Volxem - Van Haelen	71,72
89	Gribaumont	71,51
40	Louise - Longue Haie	71,00
26	Dailly	70,80
20	Vieux Laeken Est	69,83
31	Saint-Michel	69,23
110	Fort Jaco	68,59
800	Industrie Nord	68,15
71	Woeste	67,50
100	Chaussée de Wavre - Saint-Julien	67,28
21	Quartier Nord	67,08
108	Montjoie - Langeveld	63,91

^{*} ND: non disponible





^{*} VS: valeur soumise au seuil : < 50 habitants





Code	Territoire	Valeur
19	Vieux Laeken Ouest	62,84
10	Anneessens	61,44
2	Dansaert	60,99
1	Grand Place	60,89
22	Quartier Brabant	59,02
11	Cureghem Bara	58,61
50	Bas Forest	58,46
30	Porte Tervueren	53,91
111	Vivier d'Oie	53,77
804	Gare du Midi	51,37
8	Marolles	47,69
55	Neerpede	47,17
16	Molenbeek Historique	44,43
9	Stalingrad	40,61
18	Quartier Maritime	40,52
14	Duchesse	40,15
801	Industrie OTAN	37,19
109	Observatoire	33,27
803	Industrie Sud	31,69
13	Cureghem Rosée	27,01
15	Gare de l'ouest	19,27
805	Industrie Birmingham	3,56
911	Parc Astrid	VS
908	Parc Wolvendael	VS
903	Cinquantenaire	VS
902	Botanique	VS
901	Parc Josaphat	VS

^{*} ND: non disponible



6 / 10



^{*} VS: valeur soumise au seuil : < 50 habitants





Code	Territoire	Valeur
701	Cimetière d'Ixelles	VS
700	Cimetière de Bruxelles	VS
702	Cimetière de Saint-Gilles	VS
900	Domaine Royal Laeken	VS
915	Parc Elisabeth	VS
913	Parc Marie-José	VS
912	Parc Forestier	VS
910	Parc des Etangs	VS
907	Bois de la Cambre	VS
802	Delta	VS

^{*} ND: non disponible

^{*} VS: valeur soumise au seuil : < 50 habitants





Métadonnées

Couverture	Région
Echelle	Quartier du monitoring (MQ)
Unité	%
Numérateur	Population à proximité d'un espace vert accessible au public
Date du numérateur	2012
Périodicité du numérateur	inconnue
Source du numérateur	Bruxelles Environnement
Adresse internet de la source du numérateur	http://www.environnement.brussels/
Dénominateur	Population totale
Date du dénominateur	2009
Périodicité du dénominateur	Annuelle
Source du dénominateur	Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) (Registre national)
Adresse internet de la source du dénominateur	http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/



21/10/2020

©2015 IBSA





Tous droits réservés

La reproduction intégrale ou partielle, que ce soit sous forme originale ou adaptée, est soumise à l'autorisation préalable de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Clause de non-responsabilité

Tous les documents présentés sur ce site ont uniquement une valeur informative et ne peuvent donc être considérés comme des documents faisant juridiquement foi. Notre objectif est de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat. Cependant nous nous efforcerons de corriger les erreurs qui nous seront signalées.

Certains documents de cette publication peuvent comporter des renvois ou liens vers des informations provenant d'autres organisations. Cependant l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) du Ministère de la Région Bruxelles-Capitale ne garantit aucunement la pertinence, l'actualité ou l'exactitude de cette information externe et décline toute responsabilité à cet égard.

Tout utilisateur ou visiteur s'interdit d'établir, à partir de tout autre site, un lien vers la présente Monitoring des Quartiers, en ce compris l'une de ses pages secondaires, sans le consentement exprès et préalable de la Région Bruxelles-Capitale. Cette interdiction s'applique à toute forme ou technique de lien par lequel le nom, l'adresse ou tout autre élément (notamment les images, logos, animations, textes, boutons, ...) ou partie d'élément figurant sur l'une des pages de l'Iconothèque, est affiché sur l'une des pages d'un autre site, ou par lequel l'internaute est, à partir de cet autre site, renvoyé, de quelque manière que ce soit, sur le présent site. L'ensemble du contenu du Monitoring des Quartiers relève de la législation belge et internationale relative au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

Tous les droits sont réservés et la propriété exclusive de la Région Bruxelles-Capitale, y compris pour les documents téléchargeables.

La reproduction, la transmission, modification, traduction, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur le Monitoring des Quartiers (cartes, graphiques, photos, logos) ou partie du Monitoring des Quartiers, texte y compris sur un support quel qu'il soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la Région Bruxelles-Capitale.

L'usage d'extraits dans un article, un compte-rendu ou un livre, un fichier est autorisé moyennant indication claire et précise de la source.

Concernant les images et photos présentes sur ce site, les auteurs de ce site tentent de trouver les éventuels ayants droit. Au cas où vous disposeriez d'informations concernant des ayants droit qui ne seraient pas mentionnés ou seraient mal mentionnés, vous pouvez prendre contact avec l'IBSA au moyen du formulaire disponible dans la rubrique "contact".

Utilisation d'informations relatives à la navigation

Lors de votre visite sur le présent site internet du Monitoring des Quartiers, les serveurs consultés collectent automatiquement des données telles que :

l'adresse IP; la date d'accès au site; les pages consultées; le navigateur; les mots-clés utilisés pour retrouver le site du Monitoring des Quartiers.

Ces informations sont conservées et traitées uniquement à des fins statistiques et à l'administration du site internet.





9 / 10





Politique en matière de protection de la vie privée

Les données à caractère personnel dont dispose l'IBSA, et reçues notamment dans le cadre des formulaires présents sur ce site, servent uniquement au traitement de la demande introduite.

Ces informations sont conservées et traitées conformément aux dispositions :

du Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données - RGPD) et toute loi ou réglementation nationale correspondante ou équivalente en Belgique;

de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel;

et dans tous les cas, pour autant qu'en vigueur et applicable, y compris tout amendement, modification ou remplacement des dispositions légales ou réglementaires relatives à la protection de la vie privée.

Conformément à ces dispositions, vous avez les droits suivants :

consulter vos données, les modifier ou les supprimer;

limiter ou vous opposer à certains traitements;

recevoir vos données, dans un format structuré, couramment utilisé, lisible par machine et interopérable afin de les réutiliser ·

introduire une plainte à propos du traitement de vos données auprès de l'autorité en charge de la protection des données, www.privacycommission.be.

Pour exercer un de ces droits, vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact en y précisant votre demande.

Si vous avez des questions concernant notre politique en matière de protection de la vie privée, prenez contact avec le Délégué à la protection des données (DPO) de l'IBSA, Pascal Van de Walle, à l'adresse privacy.dpo[at]perspective.brussels.





10 / 10